



Commune de
WOLUWE-SAINT-LAMBERT

Avenue Paul Hymans 2
1200 Bruxelles

Tél : 02.761.27.11

Fax : 02.772.25.67

www.woluwe1200.be
info.com@woluwe1200.be

21 SEP. 2023

*Madame ELKE VAN DEN BRANDT,
Ministre de la Mobilité
Botanic Building, Bd Saint-Lazare, 10/13^e étage
1210 BRUXELLES*

Votre lettre du	Vos réf.	Votre correspondant : Florence TONON Vanessa DUMONT	Nos réf. 0921/DDPP-PS/VD/D 720	☎ 02 774 35 13 ☎ 02 761 29 26 ☎ 02 761 27 88
-----------------	----------	---	-----------------------------------	--

Madame la Ministre,

Concerne : Avis du Collège des bourgmestre et échevins de Woluwe-Saint-Lambert sur le plan d'aménagement de sécurité sur le rond-point Montgomery et sur l'avenue de Tervueren suite à la présentation aux habitants le 11/09/2023 et avant l'introduction de la demande de permis d'urbanisme.

Suite à la réunion du 11/09/2023 de présentation aux habitants du plan d'aménagement du square Montgomery et de l'avenue de Tervueren entre Mérode et le square Léopold II, le Collège, en séance du 21/09/2023, a tenu à récapituler, avant l'introduction de la demande de permis d'urbanisme par les instances régionales, les remarques sur lesquelles il se montrera intransigeant.

Il convient tout d'abord de s'assurer que vous puissiez nous garantir que l'aménagement proposé sera définitif au regard de l'investissement financier conséquent et ne sera pas remis en cause par les travaux de la STIB visant à doubler la trémie et à supprimer le passage du tram dans les rues G. et J. Martin, du Duc et de la Duchesse. Il est en effet regrettable qu'à ce jour, ce projet ne soit toujours pas précisé et connu des autorités communales et des habitants. Il serait incompréhensible que le projet de la STIB vienne modifier le réaménagement de l'avenue de Tervueren tel que proposé avec des conséquences budgétaires. Payer deux fois des aménagements sur un même tronçon de l'avenue serait un gaspillage de l'argent public.

Par ailleurs, nous réitérons nos fortes réticences concernant la création d'une traversée piétonne avec feux à la sortie du tunnel Cinquanteaire et la réduction de la circulation sur une bande unique en sortie de ce tunnel. A ce titre, nous souhaitons prendre connaissance des études de flux avant le dépôt de la demande de permis d'urbanisme. Sans justification complémentaire, nous maintenons, à ce stade, la nécessité de supprimer cette traversée.

A l'inverse, et afin de renforcer la perméabilité des modes doux à travers cette avenue urbaine, nous souhaitons maintenir la traversée piétonne, supprimée dans le projet sur le côté droit en montée, au carrefour Tongres/Celtes en privilégiant, comme au boulevard de la Woluwe, une gestion intelligente des feux pour permettre au tram de ne pas entrer en conflit avec les piétons. Pour les cyclistes, la suppression de cette traversée pourrait être compensée en autorisant que la piste cyclable de 3 m côté sud soit bidirectionnelle. Sur cet aspect, les échanges avec les habitants ont démontré qu'il y aurait plus de cohérence d'en faire une piste bidirectionnelle sur l'ensemble de ce tronçon (et non sur certaines parties) étant donné qu'elle sera ainsi utilisée en pratique.

De surcroît, rendre cet itinéraire bidirectionnel n'a pas de conséquence sur le stationnement du côté de la commune d'Etterbeek.

En revanche, nous rappelons notre opposition à une piste cyclable bidirectionnelle sur le square Montgomery car, dans cet anneau, une piste bidirectionnelle pourrait être la cause d'accidents graves, les automobilistes ne s'attendant pas à voir arriver des cyclistes à contresens. Il convient de respecter la logique de circulation dans un rond-point. Nous insistons pour que tout soit mis en œuvre pour qu'une utilisation à contresens ne soit pas possible, notamment par l'utilisation par les cyclistes de l'anneau piéton central. La largeur de cette piste devrait également être réduite pour éviter ce risque. Poursuivant ce même objectif, les bretelles d'accès/sorties cyclables d'anneau devraient être orientées légèrement en biais de manière à diriger les cyclistes dans le sens de circulation souhaité tout en maintenant une bonne visibilité.

De plus, nous émettons des réserves quant à l'usage des voiries latérales à contresens entre le square Montgomery et le square Léopold II, plus particulièrement dans sa partie sud. Ces modifications mériteraient d'être examinées de manière plus approfondie avec les riverains concernés. Ne faudrait-il d'ailleurs pas envisager de retirer ce tronçon du projet et de l'examiner dans le cadre du futur réaménagement du square Léopold II et du projet de la STIB visant à doubler la trémie et supprimer les rails de trams dans les voiries voisines à l'avenue de Tervueren ?

Enfin, et comme les représentants de Bruxelles Mobilité l'ont mentionné lors de la réunion, il nous paraît judicieux de maintenir l'implantation actuelle de l'arrêt de bus situé sur le rond-point au niveau du Collège Saint-Michel, ce afin d'éviter la traversée du boulevard Saint-Michel par de nombreux étudiants.

Nous vous prions de bien vouloir considérer l'avis du Collège des bourgmestre et échevins détaillé dans les points ci-dessus préalablement à l'introduction du permis d'urbanisme.

La commune se réserve le droit, dans le cadre de l'enquête publique, de rendre un avis plus détaillé.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Le Secrétaire communal,



Patrick LAMBERT

L'Échevin de la Mobilité,



Gregory MATGEN

Le Bourgmestre,



Olivier MAINGAIN

Copie à :

- M. Jonniaux, Chef de corps de la zone de police Montgomery,
- M. Cerexhe, Bourgmestre de la commune de Woluwe-Saint-Pierre,
- M. De Wolf, Bourgmestre de la commune d'Etterbeek,
- M. Christophe Vanoerbeek, Directeur général de Bruxelles Mobilité,
- M. Depoortere, Stratégie et programmation, Bruxelles Mobilité.

21 septembre 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Collège des bourgmestre et échevins de Woluwe-Saint-Lambert présente des propositions significatives par rapport au plan d'aménagement de l'avenue de Tervueren et du square Montgomery de la Région bruxelloise

Le 11 septembre 2023, les habitants des communes de Woluwe-Saint-Lambert, d'Etterbeek et de Woluwe-Saint-Pierre ont eu l'occasion de découvrir, lors d'une séance d'information qui s'est tenue au Collège Saint-Michel, le plan d'aménagement du square Montgomery et de l'avenue de Tervueren (entre Mérode et le square Léopold II) proposé par Bruxelles-Mobilité et la Ministre régionale de la mobilité, Elke Van den Brandt.

En séance du 21 septembre 2023, le Collège de Woluwe-Saint-Lambert a souhaité porter à la connaissance des autorités régionales, avant qu'elles introduisent leur demande de permis d'urbanisme, les éléments du dossier par rapport auxquels il sera exigeant.

Vu le coût de l'investissement estimé à 11 millions d'euros, le Collège souhaite s'assurer que la Région bruxelloise est en mesure de garantir que l'aménagement proposé ne sera pas remis en cause par les travaux, non encore programmés, de la STIB visant à doubler la trémie et à supprimer le passage du tram dans les rues G. et J. Martin, du Duc et de la Duchesse. Le Collège regrette que ce projet attendu avec impatience par les riverains ne soit toujours pas précisé. Il serait inadmissible que le projet de la STIB vienne modifier le réaménagement de l'avenue de Tervueren exécuté à grands frais. Le Collège veut prévenir tout gaspillage de l'argent public.

Le Collège réitère également son opposition concernant la création d'une traversée piétonne avec feux à la sortie du tunnel Cinquantenaire et la réduction de la circulation sur une bande unique en sortie de ce tunnel. Il demande que préalablement au dépôt de la demande de permis d'urbanisme, la Région communique les études qui simulent les conséquences de cet aménagement sur les flux de circulation et le risque éventuel de files dans les tunnels.

Le Collège plaide pour le maintien de la traversée piétonne, supprimée dans le projet, sur le côté droit au carrefour Tongres/Celtes, et pour le recours au système de feux intelligents comme au boulevard de la Woluwe afin de sécuriser le carrefour.

Pour les cyclistes, la piste cyclable de 3 m de large située côté sud devrait être bidirectionnelle jusqu'à la rue des Bataves, dès l'instant où cette configuration n'a pas de conséquence sur le stationnement.

Le Collège rappelle, par contre, son opposition ferme à une piste cyclable bidirectionnelle sur le square Montgomery pour des raisons évidentes de sécurité qui exigent de respecter la logique de circulation dans un rond-point. Il insiste pour que tout soit mis en œuvre afin qu'une utilisation à contresens ne soit pas possible, notamment par l'utilisation par les cyclistes de l'anneau piéton central envisagé. Il demande également que la largeur de cette piste soit réduite pour éviter ce risque.

Des réserves sont, par ailleurs, émises quant à l'usage des voiries latérales à contresens entre le square Montgomery et le square Léopold II, plus particulièrement dans sa partie sud. Ces modifications mériteraient d'être examinées de manière plus approfondie avec les riverains concernés.

Enfin, le Collège, soucieux de la sécurité des usagers, considère judicieux de maintenir l'implantation actuelle de l'arrêt de bus situé sur le rond-point au niveau du Collège Saint-Michel, et ce afin d'éviter la traversée du boulevard Saint-Michel par de nombreux étudiants.

Contacts :

- cabinet du bourgmestre Olivier Maingain : Séverine Claude, directrice de cabinet (02.774.35.22 – s.claude@woluwe1200.be);
- Gregory Matgen, échevin de l'environnement, du développement durable et de la mobilité (02.761.27.92 – g.matgen@woluwe1200.be).

